

mas de Villeneuve Girault, supérieur général des Jésuites du Canada, Jean-Joseph Casot, procureur du collège de Québec, seigneurs de Sillery, et Jean-Antoine Panet, avocat, de Québec, propriétaire de l'arrière-fief de Monceaux, situé dans la dite seigneurie de Sillery, qui fixe les bornes et l'étendue du dit arrière-fief de Monceaux.

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 24 octobre 1791. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

17 mai 1831.

Acte de foi et hommage de Charles Panet, avocat, à lord Aylmer, pour l'arrière-fief de Monceaux, relevant du manoir seigneurial de Sillery.

Fois et hommages, régime anglais, cahier 3, folio 389.
27 décembre 1863.

Cadastre de l'arrière-fief de Monceaux, appartenant à Charles Panet, clos le 27 décembre 1863, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 18).

Archives de la province de Québec (1).

Arrière-fief de Sainte-Ursule

11 février 1654.

Acte de concession du Père Le Mercier, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, aux Mères Ursulines de Québec d'un arrière-fief d'une consistance de deux cent cinquante-trois arpents de terre ou environ dans la seigneurie de Sillery.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

(1) On trouvera toute l'histoire de l'arrière-fief de Monceaux dans l'ouvrage de M. le chanoine H.-A. Scott, *Une paroisse historique de la Nouvelle-France, Notre-Dame de Sainte-Foy*, pp. 256 et seq.